

COMMISSION QUADRIPARTITE

Compte rendu de la réunion du mardi 8 janvier 2019

Le 8 janvier 2019 à 14 heures 30, les membres de la Commission Quadrupartite se sont réunis, sur convocation en date du 9 octobre 2018, salle Henri Pourrat, pour discuter des thèmes définis ci-après :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- ✓ **Madame Montserrat FORTE**, Adjointe au commerce, à l'artisanat, au marché dominical, à l'emploi et aux festivités,
- ✓ **Madame Sabrina HARDY**, Responsable Service Réglementation - Foires et marchés,
- ✓ **Monsieur Marc VUAILLAT**, Police municipale,
- ✓ **Monsieur Eric BERENGIER**, Responsable régional du Groupe Géraud,
- ✓ **Monsieur Thierry ROUCHONNAT**, Placier,
- ✓ **Madame Chantal BARRAUD**, Représentante des commerçants non sédentaires du marché d'Aubière,
- ✓ **Madame Valérie VERDIER**, Représentante des commerçants non sédentaires du marché d'Aubière,
- ✓ **Madame Véronique BETHELSEIMER**, Représentante des commerçants non sédentaires du marché d'Aubière,
- ✓ **Monsieur Frédéric ROPITAL**, Représentant des commerçants sédentaires de Clermont Sud Aubière,

ÉTAIENT ABSENT(E)S / EXCUSÉ(E)S :

- ✓ **Monsieur Christian SINSARD**, Maire d'Aubière,
- ✓ **Madame Josette LUCARD**, Adjointe chargée de l'administration générale, des ressources humaines et de la sécurité,
- ✓ **Monsieur Mathieu COHENDY**, Directeur général adjoint des services de la mairie d'Aubière,
- ✓ **Monsieur Pierre-Louis MARTY**, Directeur des Services techniques,
- ✓ **Monsieur Jocelyn THERINGAUD**, Responsable des Services techniques,
- ✓ **Monsieur Axel ROUCHONNAT**, Placier,
- ✓ **Madame Liliane MOSNIER**, Présidente de l'Union des commerçants et artisans d'Aubière (UCAA),
- ✓ **Madame Bernadette PARADIS-SERRE**, Représentante des commerçants non sédentaires du marché d'Aubière,

ORDRE DU JOUR :

- Délégation de service public,
- Dates des prochaines commissions quadripartites,
- Droits de place,
- Aspects techniques – circulation – sécurité,
- Bilan du nettoyage,
- Foire de la Saint-Loup 2018,
- Projets d'animations,
- Gestion des litiges en cours,
- Examen des demandes d'emplacement du marché,
- Mise à jour du plan de situation et des listings des commerçants,
- Questions diverses.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Pour information, la délégation de service public (DSP) avec le groupe Géraud prendra fin le 31 décembre 2019.

Ainsi, une nouvelle procédure de DSP sera menée cette année.

Mme BETHELSEIMER souhaite savoir pourquoi la municipalité ne s'oriente pas sur une municipalisation du marché.

Mme FORTE explique que ce choix s'est fait à l'issue d'une étude sur les 2 possibilités. Ainsi, dans un souci de gestion mais aussi de recrutement de placiers fort difficile, il a été retenu le choix d'une délégation.

COMMISSIONS QUADRIPARTITES 2019

Pour rappel, les dates des prochaines commissions seront :

- Mardi 2 avril 2019 décalée au mardi 8 avril 2019,
- Mardi 2 juillet 2019,
- Mardi 1er octobre 2019.

DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal votera le budget en avril prochain concernant les droits de place des marchés. Actuellement le tarif est :

- d'1,53€ le ml pour les commerçants dits « volants »,
- d'1,18€ le ml pour les commerçants désirant s'abonner à l'année. Cet abonnement est payable mensuellement.
- de 0,27€/ml pour la redevance pour services divers rendus (animations, électrification, etc).

Mr ROPITAL souhaite savoir pourquoi il existe plusieurs tarifs.

Le tarif abonnement est un tarif préférentiel permettant de fidéliser les commerçants.

Mr BERENGIER explique ensuite que les tarifs « droit de place » et « redevance » sont 2 « enveloppes » différentes. L'une est le droit de place proprement dit permettant à un commerçant de s'installer sur le domaine public, l'autre est une redevance pour service rendu (aussi appelé redevance animation) qui correspond à un budget unique permettant la réalisation des diverses animations au cours de l'année sur le marché d'Aubière. Ces 2 tarifs sont indépendants l'un de l'autre.

Mme BETHELSEIMER souhaite connaître le nombre d'abonnés sur le marché. A ce jour, ils sont au nombre de 62.

Elle fait également part du mécontentement des grands stands quant au changement de la méthode de calcul de la redevance animation. En effet, les grands stands ont été un peu plus désavantagés cependant les petits stands eux ont fortement apprécié. Ce calcul a été fait dans un but d'équité entre les grands bancs et les petits.

Enfin, concernant l'augmentation du droit de place pour l'année 2019, Mme FORTE trouve plus judicieux une petite hausse annuelle plutôt qu'une forte hausse tous les 2 à 3 ans. Mme BARRAUD, quant à elle, nous fait part du fait que 2018 a été une année difficile pour les commerçants et que ces derniers risquent de voir cette hausse d'un mauvais œil. Mme BETHELSEIMER fait part du constat fait par plusieurs commerçants quant au fait que le marché d'Aubière a perdu de sa clientèle mais aussi de sa qualité en terme de commerçants.

Après discussion, l'avis des représentants est donc acté pour une augmentation raisonnable dans la limite d'un faible pourcentage de hausse.

ASPECTS TECHNIQUES – CIRCULATION – STATIONNEMENT

Mr VUAILLAT fait remonter le problème de passage des chalands au niveau de la fontaine dans le prolongement de la rue du 04 septembre.

Rappel est fait à Mr ROUCHONNAT de bien vérifier l'installation des commerçants afin de laisser le passage libre, tout comme le passage au niveau de la place des Ramacles pour l'accès au Crédit Agricole.

Mr ROUCHONNAT informe que pour ce dernier point, il s'agissait d'un volant qui n'a pas fait attention en s'installant.

Mr VUAILLAT fait également état des camelots avec des étals roulants et des animaux sur le marché (petites chèvres).

Ces derniers ne sont pas autorisés à venir sur le marché (étalages roulants) : cf arrêté du marché.

Mr ROPITAL fait remonter le problème de stationnement du camion de Mr Erdogan qui empiète souvent sur le passage piéton.

Un rappel lui sera refait par Mr ROUCHONNAT.

Concernant le stationnement des véhicules, ce phénomène n'est pas régulier mais il y a encore des mises en fourrière.

Mme BETHELSEIMER fait part du souci de stationnement de personnes venant le matin de bonne heure dans les commerces sédentaires d'Aubière et ainsi gênant l'accès aux commerçants non sédentaires. Cela crée aussi un risque pour les usagers puisque théoriquement l'accès au marché est interdit.

Service Réglementation, Foires & Marché ⇒ Montserrat FORTE / Sabrina HARDY

Il est cependant rappelé que les premiers à circuler en dehors des heures autorisées sont les commerçants eux mêmes. Il faut donc que ces derniers soient eux aussi respectueux des horaires.

La police municipale sera cependant plus vigilante sur ce point.

BILAN DU NETTOYAGE

Les services techniques n'ont rien à signaler de particulier, la propreté du marché est fluctuante en fonction des conditions météorologiques mais aussi lorsqu'il y a beaucoup de « volants ». Mr ROUCHONNAT rappelle à ces commerçants de bien remmener leurs déchets.

FOIRE DE LA SAINT-LOUP

La prochaine Saint-Loup aura lieu le week-end du 31 août et 1er septembre. Le thème annoncé cette année est « Falsh back » (ne pas confondre avec Vintage).

Mr BERENGIER informe la commission qu'il a déjà commencé à travailler sur ce thème et a trouvé un partenariat avec quelques clubs de vieilles voitures du département. L'idée serait donc de faire une exposition de vieilles voitures sur un côté de la foire.

Enfin, il réfléchit également à l'idée d'une bourse aux collectionneurs de vieilles pièces auto et moto.

PROJETS D'ANIMATIONS

Un bilan des animations sur l'année 2018 est donné par la société GERAUD (cf document ci-joint).

L'animation du 2 décembre (chéquiers) a encore été un succès. Les chéquiers se sont vendus très vite et l'utilisation auprès des commerçants a été une réussite encore une fois.

Pour les animations futures, Mr ROUCHONNAT propose de diminuer le nombre d'affiches et flyers car il en reste beaucoup trop. En effet, les commerçants ont bien pris le pli de ces animations et conservent les affiches et flyers pour les week-end suivants.

Mme BETHELSEIMER demande à ce que soient mentionnés sur les affiches et flyers les lieux de ventes et/ou de distribution car les clients ne savent où se rendre.

De plus, la demande des commerçants est qu'il y ait 2 points de distribution car souvent avec les chéquiers, l'achat peut être impulsif et donc utilisé à proximité. C'est pourquoi les commerçants de la place de l'église se sentent un peu à l'écart.

Cette proposition va être étudiée par la société Geraud.

Pour 2019, il a été convenu (en fonction du budget prévisionnel) les animations suivantes :

- Le 31 mars : Animation « Chercher l'intrus ».

Mme BARRAUD souhaiterait une participation plus active des commerçants dans le sens où ces derniers apportent eux même leurs intrus et non que la société Geraud les leur donne.

- En mai : Opération distribution de cabas.
- Le 6 octobre : Animation « Chéquiers ».

Ce choix de la date a été fait en fonction des difficultés que les chalands peuvent rencontrer sur la période de la rentrée (rentrée scolaire, impôts, retour des vacances ..).

Service Réglementation, Foires & Marché ⇒ Montserrat FORTE / Sabrina HARDY

De plus, il a été acté de modifier les chéquiers en proposant toujours un chéquier de 20€ qui sera acheté 10€, mais avec 2 chèques de 5€ et 4 chèques de 2,50€ pour favoriser les plus petits achats.

- Le 15 décembre : une animation qui va tourner autour des enfants avec 2 points pour les ateliers. L'animation sera à définir dans l'année.
- Le 22 décembre : Une distribution de papillotes par le Père-Noël.

GESTION DES LITIGES EN COURS

Le litige entre Mrs LETTE et ERDOGAN prend fin.

En effet, une solution a été trouvée et convient à Mr LETTE. Celle ci va se mettre en place prochainement.

EXAMEN DES DEMANDES D'EMPLACEMENT DU MARCHÉ

Remise à zéro des demandes.

MISE A JOUR DU PLAN DE SITUATION ET DES LISTINGS DES COMMERÇANTS

Ce travail évolue au fur et à mesure de l'année en fonction des placements.

QUESTIONS DIVERSES

Au cours de la réunion, Mme BETHELSEIMER a souhaité savoir comment sont attribuées les places aux commerçants dits « volants » puisqu'il n'y a plus de tirage au sort.

Bien que cette information ait été donnée lors de la commission du 23 octobre dernier, Mr ROUCHONNAT explique que l'attribution se fait maintenant en fonction de la marchandise proposée. Ainsi le choix premier se fait lorsque les marchandises ne sont pas ou peu représentées sur le marché.

Actuellement aucune place n'est attribuée à des primeurs et des commerçants proposant des saucissons ou du fromage.

Mme BETHELSEIMER fait savoir que le marché d'Aubière baisse aussi bien en terme de commerçants que de clientèle. Pour elle, le marché des Salins à Clermont (qui a fait « le ménage » de certains commerçants) draine sur notre marché de « mauvais » commerçants et la qualité des marchandises proposées s'en fait ressentir.

Mr BERENGIER explique aussi que la suppression du tirage au sort a été mis en place justement pour faire face à ce mouvement des commerçants des Salins. Ainsi les placiers sont en mesure de choisir ou non si un commerçant peut s'installer puisque ce qui est regardé en priorité c'est la qualité de son banc et des marchandises proposées.

Cependant, il faut aussi faire en fonction des aléas des dimanches et quand il y a plus de places disponibles que de camelots il se peut que ce choix ne soit pas faisable. Dans ce cas, les placiers exposent les plus beaux produits sur les meilleures places.

Enfin, il explique aux commerçants que s'ils connaissent dans leur entourage de « bons » commerçants, proposant de « bons » produits, qu'ils les invitent à venir sur le marché où une place leur sera trouvée.

Mme BETHELSEIMER propose de mettre à disposition des commerçants du marché un cahier de doléances. Cette proposition est largement acceptée par les membres de la commission qui ont à cœur la qualité du marché et de pouvoir répondre aux doléances des commerçants dans la mesure où ce qui est demandé soit de l'ordre du raisonnable.

Seules les demandes écrites dans le cahier seront traitées. Les cas particuliers ne seront pas évoqués, seuls seront traités les problèmes d'ordre général pour le bon fonctionnement du marché.

Mme BARRAUD souhaite que les commerçants soient plus impliqués dans ces commissions car souvent elles ne sont que 2 lors de ces séances. Elle aimerait que d'autres s'investissent.

Mr ROUCHONNAT explique qu'il a fait un peu de prospection auprès d'autres commerçants mais qu'il n'a pas trouvé de personne voulant se présenter.

Le cahier de doléances sera peut-être un plus.

Pour rappel, le but de la commission quadripartite est d'avoir une vision globale du marché.

Enfin, Mme BARRAUD soumet l'idée de création d'un marché en soirée un jour dans la semaine afin de pouvoir toucher une nouvelle clientèle.

Mme VERDIER explique que les communes ayant essayé de mettre cela en place ont essuyé un échec.

Mr BERENGIER quant à lui pense que cette idée est envisageable, mais il faut trouver une place attractive, à la vue de la nouvelle clientèle potentielle dans un premier temps. Cependant, il semble impossible de mettre ce marché sur la place des Ramacles bien que fortement empruntée les soirs grâce aux commerces sédentaires.

De ce fait, créer un marché sur une place non attractive ne sera pas rentable.

ATTENTION : POUR DES RAISONS D'ORGANISATION
LA PROCHAINE RÉUNION QUADRIPARTITE AURA LIEU LE :
Mardi 9 avril 2019 à 14h30
au lieu du mardi 2 avril 2019

Merci de prendre vos dispositions pour être présent.

En cas d'absence merci d'en informer le service « Réglementation ».

LA SÉANCE S'EST TERMINÉE À 17 HEURES 10